

LA LETTRE DE LA DSDEN 31

La lettre de la DSDEN 31 est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...

A diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE :

- **Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne**
- **Fonctionnement de l'école**
 - ✓ Accueil des enfants ukrainiens
 - ✓ Rappel campagne Affelnet
 - ✓ Education à la sécurité routière
 - ✓ TR REP+
 - ✓ Evaluations nationales mi-CP
 - ✓ Evaluation professionnelle des AESH
 - ✓ Nouvel organigramme du SDEI
 - ✓ Logiciel de gestion du remplacement : ANDJARO
 - ✓ Décharge de direction M2B alternants
- **Gestion des personnels**
 - ✓ Appel à candidatures pour la formation CAPPEI 2022-2023
- **Focus**
 - ✓ Application faits établissement
- **Pédagogie et partenariat**
 - ✓ Printemps des poètes
 - ✓ Appel à projet Semaine des langues 2022
 - ✓ Invitation soirée enseignants au Quai des Savoirs
 - ✓ Programme de prévention « voyageur et citoyen » - SNCF
 - ✓ Action de la SRIAS Occitanie : séjour aidants

Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne

Le protocole de **niveau 1** s'applique à l'ensemble des écoles et établissements scolaires.

- fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ;
- fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives.
- fin de l'obligation du port du masque en intérieur, pour tous les élèves et les personnels (les personnels qui le souhaitent pourront continuer à porter le masque)

Le port du masque reste cependant obligatoire dans les transports publics ainsi que dans les transports scolaires pour tous les enfants âgés de plus de 6 ans.

Le port du masque en intérieur est fortement recommandé, à partir de 6 ans, pour les personnes contacts à risque durant les 7 jours après la survenue du cas confirmé ainsi que pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement.

- ⇒ [FAQ \(mise à jour du 10 mars\)](#)
- ⇒ [Modèle courrier aux parents](#)
- ⇒ [Infographie contact-tracing](#)

La cellule santé est joignable par mail cellule-sante@ac-toulouse.fr ou téléphone **05 36 25 82 63**, de 8H à 18H.

Fonctionnement de l'école

- **Accueil des enfants ukrainiens**

Les enfants arrivant d'Ukraine sont accueillis dans leur école de secteur et dans leur classe d'âge. Les formalités sanitaires seront régularisées par les services de la préfecture.

A la vue du nombre d'élèves les familles ne seront pas envoyées vers le pôle d'accueil et le suivi par un enseignants UPE2A ne sera pas systématique.

Afin d'accueillir au mieux ses élèves au sein des classes, le CASNAV de l'académie de Toulouse propose deux webinaires « **accueillir et scolariser un élève allophone** »

- **Mercredi 23 mars** de 14h à 15h30 : [ici](#)

- **Lundi 28 mars** de 17h30 à 19h : [ici](#)

D'autres dates pourront être proposées en fonction des arrivées

Le protocole d'accueil est le suivant

- 1) Admettre les enfants sur ONDE après l'inscription en mairie
- 2) Informer l'IEN
- 3) Faire passer les tests en langue d'origine

⇒ [Tests et corrigés](#)

Le CASNAV propose également une sélection de ressources : [ici](#)

- **Rappel campagne Affelnet**

Edition du volet 1 de la fiche de liaison pré-remplie et transmission aux responsables de l'élève avec la lettre d'information ([annexe 4](#)). (Volet 1 retourné impérativement, à la directrice, au directeur d'école, **au plus tard le 24 mars 2022**)

S'il y a lieu saisir les données modifiées par les responsables de l'élève **au regard des justificatifs de domicile fournis, jusqu'au 28 mars 2022**.

- **Education à la sécurité routière : actions 2021-2022**

L'éducation à la sécurité routière (ESR) permet aux élèves l'acquisition progressive d'un comportement responsable sur l'espace routier. Du cycle 1 au cycle 3, l'attestation de première éducation à la route (APER) valide l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la route et à la connaissance de leur justification.

Le programme « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) est une mesure qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège.

⇒ [Lien vers le programme « savoir rouler à vélo »](#)

Action départementale :

Le Défi René Lansoy du 20 au 24 juin, dont l'objectif est de gravir un col du tour de France pour les élèves de CM1 et CM2

Actions en circonscription :

→ Rallye Piéton Patrimoine Sécurité Routière à Toulouse : avril à juin 2022

De la GS au CM2 : s'approprier le patrimoine historique et culturel de la ville Toulouse et se déplacer en sécurité en empruntant les transports en commun et les espaces piétonniers.

→ Rallye vélo dans certaines circonscriptions : printemps 2022

De la GS au CM2 : réinvestir ses acquis moteurs à l'occasion d'une sortie de groupe.

Les enseignants des classes font acte de candidature auprès de leur circonscription **avant le 1er avril** et s'engagent à mener avec les élèves et les parents un travail préparatoire aux actions.

⇒ [La circulaire](#)

⇒ [Le livret pédagogique savoir rouler à vélo](#)

⇒ [Tableau de remontée des informations](#) (à adresser en fin d'année au CPC EPS de votre circonscription)

• **TR REP+**

Au regard du contexte sanitaire, les TR REP+ reprennent leurs missions auprès des écoles de l'éducation prioritaire.

Les journées de pondération sont organisées par la circonscription HG24.

Un emploi du temps a été envoyé aux TR REP+ et aux écoles concernées.

• **Evaluations nationales mi-CP**

Les évaluations nationales de mi-CP ont débuté cette semaine et permettront d'apprécier les progrès et d'engager les remédiations nécessaires.

Rappel du calendrier :

- Passations du 14 au 25 mars.

- Saisie des résultats possibles jusqu'au 1er avril.

⇒ [Le lien Eduscol](#)

• **Evaluation professionnelle des AESH**

Les co-pilotes de PIAL ont été destinataires des modalités de déploiement de l'évaluation professionnelle des AESH sur le département (BO n°23 du 06/06/2019).

Cette évaluation intervient pour tous les AESH dont le CDD arrive à échéance ou qui feront prochainement l'objet d'une évaluation triennale, pour les contrats CDI. (la liste des AESH concernées sera transmise à chaque circonscription)

La liste des AESH concernés par PIAL sera transmise à chaque circonscription.

L'AESH est reçu par le directeur d'école, dans laquelle il exerce majoritairement ses missions, **afin de compléter le compte rendu d'entretien**. Ce compte rendu est envoyé pour validation et signature à l'inspecteur de circonscription. L'AESH pourra y apporter ses observations avant signature définitive par l'inspecteur de circonscription.

L'ensemble des rapports d'entretiens doivent être transmis au chef du pôle RH du SDEI via les copilotes du PIAL **au plus tard pour le 20 mai 2022, délai de rigueur à chefdepolerhaesh31@ac-toulouse.fr** en indiquant dans l'objet du mél "Numéro du PIAL – Transmission des CR d'entretiens AESH".

- ⇒ [La circulaire](#)
- ⇒ [Annexe 1 : protocole départemental d'évaluation des AESH](#)
- ⇒ [Annexe 2 : compte-rendu pour l'entretien professionnel des AESH](#)

- **Nouvel organigramme du SDEI**

Le nouvel organigramme du service départemental de l'école inclusive (SDEI) regroupe le pôle pédagogique et le pôle RH.

L'organisation du service ainsi revue fait l'objet de nouvelles adresses mail que vous trouverez dans l'organigramme joint.

- ⇒ [Organigramme du SDEI](#)

- **Logiciel de gestion du remplacement : ANDJARO**

Le département de la Haute-Garonne est entré dans l'expérimentation académique d'un nouveau logiciel de gestion du remplacement, ANDJARO.

Cette solution informatique constitue non seulement un outil d'aide à la décision, mis à disposition des circonscriptions, mais aussi un outil permettant de fluidifier l'information donnée aux remplaçants et aux écoles.

Dorénavant les directeurs recevront une notification de l'application ANDJARO **validant leur demande de remplacement**.

Des modifications sont en cours pour que les directeurs ne reçoivent plus la notification concernant les TR rattachés à leur école.

- **Décharge de direction M2B alternants**

En raison du déplacement du calendrier de la FID, certains directeurs remplacés habituellement le lundi ou le jeudi par les M2B alternants du groupe 5, n'ont pas eu le rattrapage de décharge qui avait été initialement prévu le mercredi 19 janvier 2022.

Il a été convenu que cette demi-journée de décharge sera donnée aux directeurs concernés le **vendredi 13 mai 2022 matin**.

Gestion des personnels

- **Appel à candidatures pour la formation CAPPEI 2022-2023**

Afin de permettre aux enseignants du 1er degré de développer des compétences professionnelles spécifiques, une formation préparant à l'examen du CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) leur est proposée.

Cette formation se déroule sur 324 heures, réparties sur 12 semaines, durant une année scolaire. Modulaire, elle se compose d'un tronc commun complété de modules d'approfondissement et de professionnalisation dans l'emploi.

Pour l'année 2022-2023, la formation CAPPEI concernera uniquement les postes en ULIS et en Unité Externalisée.

La fiche de candidature, est à adresser à l'IEN de circonscription et à la chargée de mission formation continue de la DSDEN formation-continue31@ac-toulouse.fr

La **date limite d'envoi** des candidatures à la circonscription est fixée **au 24 mars 2022**, délai de rigueur

⇒ [La Circulaire](#)

⇒ [La fiche de candidature](#)

Focus

⇒ **Application faits établissement**

→ ***Pourquoi signaler ?***

Pour alerter le plus rapidement possible et en temps réel les autorités départementales et académiques.

Les faits sont à signaler dans les 48 heures maximums

→ ***Que faut-il signaler ?***

- Fait ayant un impact sur le climat scolaire ou le fonctionnement de l'établissement
- Atteinte aux valeurs de la république (racisme, antisémitisme, suspicion de radicalisation, laïcité)
- Atteinte aux personnes (violences verbales, physique, cyber-violences, disparition...)
- Atteinte à la sécurité et/ou au climat de l'établissement (port et usage d'arme, intrusion)
- Atteinte aux biens (incendie, dégradation, jet de projectiles)

→ ***Comment signaler ?***

Via le **portail Arena**, onglet « Enquêtes et pilotage », puis onglet « pilotage Établissements » puis « Faits Établissement »

Rédaction sous forme succincte, **veiller à l'anonymat complet des protagonistes.**

Tout fait de niveau 3 vous impose de doubler ce signalement d'une communication au **cabinet de Monsieur le Recteur (cabinet@ac-toulouse.fr)** et à la **DSDEN 31**.

Les différents niveaux de gravité

Niveau 1 : fait préoccupant ➡ reste au niveau de l'établissement 5 ans est visible sur plusieurs années

Exemples : violence verbales impliquant des adultes, contestation d'enseignement, consommation de stupéfiant...

Niveau 2 : fait grave ➡ remonte au niveau départemental et académique. Fait l'objet d'une veille quotidienne au cabinet du recteur. Est diffusé au DASEN, conseillers techniques, EMS, forces de sécurité intérieure.

Exemples : menaces orales ou écrites, intrusion, violences physiques, tout acte portant atteinte à la laïcité, acte raciste et antisémite...

Niveau 3 : fait majeur **d'une extrême gravité ou ayant une portée nationale** ➡ remonte au niveau national directement à la cellule ministérielle de veille académique.

Exemples : violences physiques envers les personnels, suspicion de radicalisation, utilisation d'armes, tentative de suicide ...

Pédagogie et partenariat

- Printemps des poètes

Cette année, pour sa 24^{ème} édition, le Printemps des poètes a choisi la thématique de **L'éphémère** et propose un travail autour des haïkus.

Il est aussi un hommage à la célèbre chorégraphe allemande Pina Baush, qui signe l'affiche.

Des ressources en arts plastiques, danse, éducation musicale, langue culture occitane sur le site arts et culture31 et en français sur le site du **Groupe départemental langue française31** vous ouvriront des pistes pédagogiques afin de travailler avec vos élèves à la croisée de ces différentes disciplines. De plus, un espace partagé vous permettra de déposer et mutualiser les productions et réalisations de vos élèves.

Une exposition aura lieu au rectorat du 6 au 25 juin 2022, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez y participer et y exposer les travaux de vos élèves.

Contacts :

Mathilde.barbe@ac-toulouse.fr pour langue culture occitane

Melissa.bechour@ac-toulouse.fr pour le français

Catherine.feybesse@ac-toulouse.fr pour la danse

Karine.robert2@ac-toulouse.fr pour l'éducation musicale

[Valérie.simoulin1@ac-toulouse.fr](mailto:Valerie.simoulin1@ac-toulouse.fr) pour les arts plastiques



- **Appel à projet Semaine des langues 2022**

La *Semaine des langues* se tiendra du **lundi 4 au vendredi 8 avril 2022**.
Sa thématique est ***Vivre l'Europe, s'ouvrir au monde***

Votre action peut s'inscrire dans le seul périmètre de la *Semaine des langues*, ou bien prendre appui sur un projet que vous conduisez sur un temps plus long, avec une ou plusieurs classes, et que vous envisagez de valoriser pendant la *Semaine des langues*.

Vous pouvez répondre à cet appel à projets en renseignant le formulaire suivant : [ici](#)

N'hésitez pas à prendre contact avec les corps d'inspection pour être accompagné(e)s dans votre démarche : semainedeslangues@ac-toulouse.fr

Date limite de déclaration d'action : **le vendredi 8 avril 2022**

Date limite d'envoi des productions (articles, présentations, ...): **le vendredi 20 mai 2022**

à Stephane.Raymond@ac-toulouse.fr

⇒ [Le courrier](#)

- **Invitation soirée enseignants au Quai des savoirs**

Le Quai des Savoirs de Toulouse est un centre culturel dédié aux sciences, aux nouvelles technologies et à la création contemporaine. Il travaille tout au long de l'année en étroite relation avec les milieux de la recherche, de l'éducation, de la culture et de l'innovation. Il propose aux publics d'imaginer et de construire notre futur ensemble.

Le Quai des Savoirs organise son offre éducative dans 3 espaces :

- La grande exposition annuelle, cette année : Esprit Critique : détrompez-vous !
- Le Quai des Petits : espace de découverte pour les 2-6 ans.
- Le Plateau créatif : espace dédié à l'apprentissage par le faire pour les 7-15 ans.

Afin de présenter la diversité de ses offres scolaires, et d'échanger autour d'un temps convivial, **le Quai des Savoirs a le plaisir de vous convier à sa première "soirée enseignants" le mardi 12 avril 2022 à 18h30.**

Ce sera l'occasion de visiter librement les différents espaces et de découvrir l'ensemble des offres spécialement conçues par les équipes de médiation du Quai des Savoirs.

Formulaire d'inscription : [ici](#)

- **Programme de prévention « voyageur et citoyen » - SNCF**

Dans le cadre du **partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports renouvelé en 2021**, la SNCF intervient dans des établissements scolaires afin de sensibiliser les élèves :

- aux règles de sécurité lors de leurs déplacements en milieu ferroviaire,
- au bien vivre ensemble dans les transports publics (respect des personnes et des biens).

Ce dispositif de prévention s'adresse aux élèves du **CM1 à la terminale** : un salarié SNCF formé intervient sur une séance de deux heures pour les primaires. Le détail des thèmes abordés et les modalités pédagogiques du programme vous sont présentés dans les documents joints.

- ⇒ [La plaquette du programme](#)
- ⇒ [Convention](#)

Pour toute question relative à ce programme, vous pouvez contacter par courriel :
sabine.vuillequez@sncf.fr

- **Action de la SRIAS Occitanie: Séjour Aidants 2022**



Le centre VSA Corrèze, organise 1 séjour à destination des agents en leur qualité d'aidant d'une personne en situation de handicap (reconnue avec plus de 50 % d'incapacité) dans le ressort de leur foyer fiscal.

Un séjour est organisé du **29 octobre au 5 novembre 2022**.

Ce séjour permettra de faire une pause dans le quotidien, de penser à soi.

Une semaine pour souffler avec un accompagnement de la personne en situation de handicap.

L'ensemble du personnel éligible à la SRIAS se définit comme tous les personnels relevant du ministère de l'éducation nationale :

- Enseignants du premier et second degré, titulaires ou contractuels de droit public;
- Personnels non enseignants, titulaires ou contractuels de droit public (inclus les AESH et AED rémunérés par les établissements mutualisateurs).

- ⇒ [La plaquette « aide aux aidants »](#)
- ⇒ [Fiche d'inscription au séjour](#)

Contact :

directeurshautegaronne@ac-toulouse.fr

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29 / 06 09 49 15 36